

Convention de Mise à Disposition du bateau à moteur

Préambule

Le bateau à Moteur est la propriété du Comité Régional de Canoë-Kayak de Lorraine. Son lieu de stockage est situé dans la localité des FORGES (88390).

Il peut être mis à disposition :

- des clubs (à jour de leur cotisation au CRCKL)
- des Comités Départementaux
- de l'ETR
- autres sur décision du Bureau

Caractéristiques

L'ensemble comprend :

- un bateau CAP 360 JEANEAU BLEU
- un moteur YAMAHA 9,9 FMHS N° 100 13 14
- une remorque Satellite EURO 20

Article 1

- faire une demande écrite au moins quinze jours avant son utilisation auprès du Comité Régional
- avoir contacté une assurance multi garantie (si vous ne l'avez déjà fait)
- verser une caution de 2000 € et signer la convention de prêt
- le transport aller et retour est à la charge de l'emprunteur
- le bateau doit être rendu en état et propre
- un état du matériel sera effectué avant et au retour du prêt
- l'entretien de l'ensemble est à la charge de l'emprunteur
- s'il n'est pas assuré pour ce type de matériel il devra prendre une assurance pour couvrir l'ensemble des risques.

Article 2

Je soussigné NOMPrénom

Représentant la structure

N° licence.....

Demande à utiliser :

- Le bateau à moteur et la remorque du CRCKL

Du.....au.....et m'engage à me conformer aux recommandations et instructions citées ci-dessus.

En cas de non-respect de l'ensemble des consignes et de dégradations, je m'engage à payer l'ensemble des détériorations occasionnées lors du prêt.

Article 3

La présente convention sera signée par un membre du bureau (décision du 25/02/2003) et par la personne accréditée pour le prêt.

Sa signature devra être précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait le.....à.....

Signature du représentant du CRCKL

Nom.....

Prénom.....

Signature de l'emprunteur